

PLD- Actions – Transports collectifs

PLD-CCBS Actions pour transports collectifs pages 53 à 59

Un objectif- Rendre les transports collectifs plus attractifs -3 types d'actions

Action 1- Rendre le réseau de bus plus attractif et mieux hiérarchisé

Les difficultés rencontrées par les usagers touchent à l'espace et au temps

-espace-zones mal desservies (exemple sud de Chatou)

-temps- durée des parcours : fréquence des passages périodes creuses-soirées- fin de semaine- zone nord de Chatou mal desservie.

La hiérarchisation (très claire) proposée en page 54/55 pour les lignes principales va-t-elle répondre à cette attente ? Ce n'est pas sûr.

Pas de carte prévue pour les lignes secondaires page 56

Il vaudrait mieux penser aux minibus (investir dans leur achat et faire circuler aux heures creuses-est-ce économiquement viable ?)

Action 2- Améliorer la vitesse commerciale des bus

Les rendre plus compétitifs face à l'automobile : ça c'est un vœu pieux. Pour gagner en vitesse 1km/h il faut beaucoup d'interventions : priorisation des bus aux feux tricolores ; abandon d'un bon nombre de « coussins berlinois » (cela c'est bien pour le confort des voyageurs, mais pourquoi nous en a-t-on rebattu les oreilles ?/ double dépense : mettre –ôter)

Attention danger : à Chatou faciliter la liaison entre avenue Foch et gare en créant 3 voies d'accès de 150m chacune réservées aux bus (**Où exactement ?**) coût 315000€ (prévus pour 2014 !) pour le gain de vitesse donné plus haut (1 à 2km/h) Rapport qualité/ prix de ces équipements ?

Action 3- Aménager les pôles d'échanges multimodaux

Chatou Croissy est considéré comme un pôle de desserte et non un pôle principal. Les modes d'accès doivent être facilités « réfléchis et efficaces » (page 60).

C'est très bien, mais on ne voit pas d'allusion aux PMR (personnes à mobilité réduite). Et pourtant ce sont les plus concernées en cas de mauvaise signalisation.

Page 61 pour avoir ces connexions « réfléchies » dans leur conception et dans leur signalisation, on intègre les remarques des exploitants mais **pas celles des usagers** (ce sont pourtant eux les premiers concernés). **Il faut demander la participation des usagers à la réflexion sur ces pôles.**

Le jargon utilisé (« jalonnements, signalétique ») masque mal une réflexion incomplète.

Nota : le pôle de Chatou-Croissy est considéré comme ayant actuellement un équipement faible.

Page 62 on parle de mise en accessibilité PMR alors qu'elle demeure très insuffisante côté Croissy dans la nouvelle place Péreire (escalier)

Attention danger : Page 62, facilités de stationnement marquées plus ou moins (+ ou-) sur ce pôle ; cela peut signifier à terme une intention d'instituer un stationnement payant, donc danger pour les riverains (exemple Doumer/ Briand/ Labélonye...)